

NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES POUR L'OBTENTION D'UNE BOURSE NATIONALE DE COLLEGE

Votre enfant est scolarisé au **collège Charles Fauqueux à la rentrée 2021.**

Le service Académique des Bourses nationales de l'Aisne attire votre attention sur la campagne qui se déroulera :

Du 02 septembre 2021 au 21 octobre 2021

Un simulateur en ligne vous permet de savoir si votre foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire et d'obtenir une estimation personnalisée et son montant. Vous pouvez consulter le simulateur sur internet à l'adresse suivante : www.education.gouv.fr/aides-financieres-college

- Si vous êtes éligible à une bourse de collège, **vous devrez formuler votre demande de bourse de collège en ligne <https://teleservices.ac-amiens.fr/ts>, en vous rendant sur le portail « scolarité-services »**, pour ce faire, vos identifiant et mot de passe vous sont fournis avec ce courrier. La demande en ligne vous donne la possibilité d'attribution pour toute la scolarité au collège, si le demandeur a donné son consentement par le téléservice, pour l'actualisation de ces données fiscales issues du téléservice.

Un accusé de réception vous sera remis comme preuve de dépôt de votre demande. **Vous devrez le conserver**, ce document pouvant vous être demandé ultérieurement par la DSDEN de l'Aisne en cas de contestation.

Si vous rencontrez des difficultés, le service de gestion (la secrétaire Mme CLABEAU Mélanie) est à votre disposition pour vous aider et vous recevoir si besoin les jours suivants :

JOURS	HORAIRES
Lundi et Mardi	De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h
Mercredi	De 8h30 à 13h00
Jedi	De 8h30 à 15h00
Vendredi	De 8h30 à 12h00

L'Adjointe gestionnaire

Y. ASLAMATZIDIS



Demande de bourse nationale de collège pour l'année scolaire 2021-2022

La demande de bourse nationale de collège¹ est émise par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Partie à conserver

Notice d'information


Qu'est ce que la bourse nationale de collège ?

La bourse nationale de collège vous aide à financer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou va rentrer dans un collège public ou un collège privé sous contrat ou au Centre National d'Enseignement à Distance (CNED).

Quels sont les critères d'obtention de cette bourse ?

La bourse de collège est obtenue en fonction de deux critères :

– **Les ressources de la famille** : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur le ou les avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020 du ménage du demandeur.

 **Si vous êtes en concubinage, c'est la somme de vos revenus fiscaux de référence et de ceux de votre concubin qui est prise en compte.**

– **Les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal** (présents sur votre avis d'imposition) : les enfants mineurs, les enfants majeurs célibataires et les enfants handicapés.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège, selon les ressources de la famille et le nombre d'enfant(s) à charge :

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2020 à ne pas dépasser	15 795€	19 440€	23 085€	26 730€	30 376€	34 021€	37 666€	41 311€


Pour savoir si vous avez droit à la bourse nationale de collège et pour estimer son montant, vous pouvez utiliser le simulateur : calculateur-bourses.education.gouv.fr.

Qui peut faire cette demande ?

Un responsable légal de l'élève (père, mère ou tuteur) ou une personne en charge de l'élève.

Comment faire ma demande de bourse nationale de collège ?

Demandes pluriannuelles : Si l'élève a été boursier pour l'année scolaire 2020-2021 et que vous avez donné votre accord pour que la demande de bourse soit automatiquement reconduite et que l'élève poursuit sa scolarité dans le même établissement, alors vous n'avez pas à effectuer de nouvelle demande de bourse pour l'année scolaire 2021- 2022.

 Votre demande de bourse initiale sera automatiquement réexaminée par le service gestionnaire de l'établissement et vous recevrez une notification d'attribution, de refus ou de demande de pièces complémentaires en cas de changement de situation.

– **Pour les élèves inscrits en collège public**, la demande de bourse s'effectue en ligne sur le portail Scolarité services du 2 septembre au 21 octobre 2021 inclus. En effectuant votre demande en ligne vous pourrez demander une reconduction annuelle de la demande durant toute la scolarité au collège de votre enfant.

1. Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

– Si vous ne pouvez pas déposer une demande en ligne ou si l'élève est inscrit en collège privé, vous pouvez faire votre demande en suivant ces étapes :

1. Remplissez les pages 3 à 5 de ce formulaire ;

2. Rassemblez les documents justificatifs suivants :

– votre avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020

– un relevé d'identité bancaire (BIC/IBAN) à votre nom

– si votre enfant est inscrit dans un établissement privé, vous pouvez choisir de compléter une procuration (cerfa N°15985), la bourse pourra ainsi être directement versée à l'établissement de votre enfant pour payer sa scolarité.

Selon votre situation	Documents complémentaires à fournir
Si vous vivez en concubinage ²	– Avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 de votre partenaire
Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition	– Attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge – Justificatif du changement de résidence de l'élève
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	– Copie de la décision de justice désignant le tuteur et une attestation de paiement de la CAF ou – De la décision du conseil de famille et une attestation de paiement de la CAF

3. Remettez ou envoyez le formulaire rempli et tous les documents justificatifs le plus tôt possible à l'établissement où l'élève est scolarisé.

! | La date limite pour remettre la demande de bourse est le **21 octobre 2021**.

Pour les élèves inscrits au CNED :

– Pour les élèves de moins de 16 ans, un avis favorable à l'inscription en scolarité réglementée **est nécessaire lors du dépôt de la demande de bourse**.

Si la démarche n'a pas été faite, il faut dès maintenant imprimer une demande d'inscription en scolarité réglementée sur le site du CNED, la remplir et la transmettre à la **Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) du lieu de résidence de l'élève**.

– À réception de l'avis favorable du Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale (DASEN), remplissez votre demande de bourse, envoyez-la au service compétent **avec l'avis favorable réceptionné**.

– Pour les élèves de plus de 16 ans, vous pouvez remplir votre demande de bourse et la faire parvenir au service des bourses compétent.

– Pour les élèves inscrits au CNED en classes de l'enseignement général de niveau collège : la demande de bourse sera à envoyer par courrier postal au service des bourses de l'académie (SAB) de Rouen :

DSDEN-27 Service Académique des Bourses

Bourse collège CNED

24 Boulevard Georges Chauvin

CS 22203

27022 EVREUX CEDEX.

– Pour les élèves inscrits au CNED en classes de l'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) de niveau collège : la demande de bourse sera à envoyer par courrier postal au service des bourses de l'académie (SAB) de Toulouse :

DSDEN de l'Ariège – DVE

Bourses CNED SEGPA

7, Rue du Lieutenant Paul Delpech

BP 40077

09008 FOIX cedex

2. Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez avec votre partenaire votre domicile sans avoir le même avis d'imposition.

Votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire de pacs est :

la mère de l'élève le père de l'élève autre

Son nom de naissance : _____

Son nom d'usage (si différent) : _____

Son prénom : _____

Son adresse : _____

Code postal _____ Commune : _____

Exerce t-il une activité professionnelle ? Oui Non

Profession : _____

Les personnes à charge du foyer :

Nom et prénom de chacune des personnes à charge (y compris l'élève pour qui vous demandez la bourse)	Date de naissance	Établissement scolaire fréquenté ou profession	Boursier	
			oui	non
_____	__ / __ / M M / A A A A	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____	__ / __ / M M / A A A A	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____	__ / __ / M M / A A A A	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____	__ / __ / M M / A A A A	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____	__ / __ / M M / A A A A	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____	__ / __ / M M / A A A A	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____	__ / __ / M M / A A A A	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____	__ / __ / M M / A A A A	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2. Engagement de la famille

Si vous vous êtes trompé, signalez-le dès que possible à l'établissement où vous avez déposé votre demande de bourse. Il corrigera les informations concernées. Si cette rectification fait baisser le montant des prestations que vous recevez, vous devrez rembourser les sommes perçues en trop. Si vous êtes de bonne foi et que c'est votre première erreur, **vous ne serez pas sanctionné**¹.

En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, **vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement, comme prévu par la loi**².

Je certifie sur l'honneur que les renseignements que j'ai donnés sur cette déclaration sont exacts.

OUPS.GOUV.FR

Vous avez droit à l'erreur

Vous devez dater et signer la rubrique suivante (en cochant la case qui correspond à votre situation)

Je soussigné(e) :

la mère le père autre personne en charge de l'élève

Le : ____ / ____ / ____

signature :

Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande, calculer le droit à bourse de l'élève concerné par la demande et pour vous contacter. Vos informations seront conservées le temps de la scolarité de l'élève par l'établissement scolaire. Vous avez le droit d'accéder, rectifier et effacer les données qui vous concernent. Pour exercer votre droit, adressez-vous au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpd@education.gouv.fr.

Après avoir contacté le délégué à la protection des données, si vous estimez que vos droits Informatique et Libertés ne sont toujours pas respectés, vous pouvez faire une réclamation en ligne ou par voie postale à la Commission Nationale Informatique et Libertés (Cnil).

Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

Cadre réservé à l'administration

Pièces communiquées :

Avis d'impôt sur le revenu

Oui Non

Relevé d'identité bancaire (BIC/BAN)

Oui Non

Procuration (uniquement pour les élèves scolarisés dans un établissement privé)

Oui Non

Attestation de paiement de la CAF

Oui Non

Autre : _____

Charges et ressources : Nombre d'enfants / / / Ressources / / / / / / / / / /

Décision du chef d'établissement (pour les établissements publics) : Montant attribué : _____ € Refusée

Proposition du chef d'établissement (pour les établissements privés) : Montant attribué : _____ € Refusée

1. Connectez-vous sur le site oups.gouv.fr pour en savoir plus sur le droit à l'erreur.

2. En application des articles de l'article 22 de la loi n°68-690 du 31 juillet 1968. L'intégralité de ces textes de loi sont disponibles sur le site legifrance.gouv.fr.



Demande de bourse de collègue

Pièces à fournir :

- ➔ l'avis d'imposition 2021 sur les revenus de l'année 2020, des **père et mère** (attention l'avis d'impôt, pas la déclaration pré remplie), ou **du concubin**, si situation de concubinage ;
 - en cas d'avis d'impôt partiel (décès du conjoint / pacsé) : fournir les avis couvrant le revenu de toute l'année 2020 ;
- ➔ un **formulaire** récent "Attestation des paiements" de la CAF, sur lequel sont inscrits vos nom et prénom, ainsi que ceux des enfants à charge, et la nature des prestations ;
- ➔ si divorce ou séparation : préciser par attestation sur l'honneur conjointe des père et mère, le lieu où est fixée la résidence de l'enfant ;
- ➔ pour le paiement de la bourse :
 - collège public ⇒ un RIB au nom et prénom du demandeur de la bourse ;
 - collège privé ⇒ la procuration (sinon un RIB au nom et prénom du demandeur de la bourse).

6 - Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e) (NOM & Prénom) mère, père, responsable

de l'élève (NOM & Prénom)

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-après. Nombre d'enfants à charge :

Je suis (situation ⁽¹⁾) marié(e), pacsé(e) non marié(e) (*vie maritale*) depuis le

avec (NOM & Prénom) qui est le père la mère

le beau-père la belle-mère, de l'enfant pour lequel est demandée la bourse (fournir la copie du livret de famille)

séparé(e) divorcé(e) depuis le (joindre une attestation

sur l'honneur conjointe des père et mère précisant la **résidence** des enfants et le montant de la **pension**

alimentaire et éventuellement de la **prestation compensatoire**)

veuf / veuve (date du décès : - fournir l'acte de décès)

célibataire

Je vis seul(e) avec mes enfants depuis le

Je perçois une pension alimentaire d'un montant mensuel de € par enfant

Je ne perçois pas de pension alimentaire pour mon ou mes enfants

A....., le / / 2021 ⁽²⁾

Signature obligatoire

(1) cochez la situation qui correspond à votre situation familiale actuelle, et rayez les mentions inutiles

(2) datez et signez